

COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE

www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 24/11/2025 au 28/11/2025.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 24/11/2025 au 28/11/2025 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
24/11/2025	117	244,6666	245,0000	243,0000	28.625,99
25/11/2025	111	248,1081	249,0000	248,0000	27.540,00
26/11/2025	112	249,0000	249,0000	249,0000	27.888,00
27/11/2025	114	244,0000	244,0000	244,0000	27.816,00
28/11/2025	114	248,8421	250,0000	246,0000	28.368,00
Total	568	246,8979			140.237,99

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 28/11/2025, le nombre d'actions rachetées depuis le 25 novembre 2024 était de 15 155 (0,9 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 3 474 246,99 (cfr. notre communiqué de presse du 10/12/2024 17:45). L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).